

villages. Le pin est l'arbre le plus remarquable, il y devient très-grand et très-gros; ce que nous avons supposé en voyant des canots construits avec des planches qui avaient plusieurs pieds de large. En plusieurs endroits nous avons aperçu des pipales ou figuiers des Banians; le plus beau ombrageait le petit temple de Napakiang; nous ne pûmes apprendre si de même que dans l'Inde cet arbre est regardé comme sacré.

Les bœufs qui sont noirs et d'une petite race, sont exclusivement réservés pour l'agriculture. Les chevaux sont également petits, les insulaires s'en servent pour les monter, ils aiment beaucoup cet exercice; ils les emploient aussi à porter des fardeaux; nous n'avons vu aucune espèce de voitures; les chemins sont nombreux, ils ont de six à dix pieds de large et sont bien entretenus. La principale nourriture des insulaires consiste en cochons, chèvres, volailles, riz, et une grande diversité de plantes potagères.

COCHINCHINE.

L'AMBASSADE anglaise qui en 1792 alla en Chine, relâcha le 25 mai dans la baie de Touron sur la côte de la Cochinchine.

« En partant de Batavia, dit M. Barrow, nous étions restés sous l'équateur plus long-temps que nous ne l'aurions voulu, car la santé de l'équipage en souffrit beaucoup. S'il avait été en notre pouvoir de le faire, nous aurions quitté avec grand plaisir les côtes basses et marécageuses de Sumatra, et en même temps le détroit de Banca dans lequel nous nous étions engagés. Nous ne fûmes donc pas trop fâchés, après une vaine tentative pour mouiller dans une baie de Poulo-linghin, située précisément sous la ligne, nous ne fûmes pas trop fâchés de la dépasser; car on dit que la chaleur y est excessive. »

Comme nous ne pouvions compter sur les moussons favorables, et que l'état de nos malades nous forçait de descendre à terre, on jeta l'ancre dans une baie spacieuse de la côte orientale de Poulo-Condor. La vue de nos grands vaisseaux causa une telle frayeur aux habitans, qu'ils

se retirèrent dans l'intérieur de l'île, laissant le peu qu'ils avaient de vivres exposé aux portes de leurs cabanes, et nous priant, par un billet écrit en caractères chinois, de nous contenter de prendre ce qu'ils possédaient, et d'épargner leurs chétives habitations. L'état de cette île nous fit hâter notre départ, et nous fîmes voile vers une partie du continent asiatique moins connue qu'elle ne mérite de l'être.

Le 24 mai nous étions en vue de la baie de Han-san que nos cartes nomment Touron. N'ayant aucune carte de cette côte de la Cochinchine à consulter, et apercevant une quantité de bateaux pêcheurs, un canot fut détaché du bord pour prendre un pilote. Les pêcheurs, en le voyant venir à eux, hissèrent leurs voiles et s'enfuirent vent arrière; cependant on finit par s'emparer d'une barque sans voiles. On en tira un pauvre vieillard; ses yeux hagards et sa maigreur, ses vêtements qui tombaient en lambeaux, annonçaient l'excès de la misère; et ne donnaient pas une idée favorable du pays que l'on venait visiter. Ce malheureux, en arrivant sur le vaisseau, se mit à genoux en versant un torrent de larmes; on eut beaucoup de peine à calmer ses craintes; enfin on lui fit comprendre la nature du service qu'il pouvait rendre: alors il montra du doigt l'entrée de la baie qui n'est pas facile à trouver

pour ceux qui ne la connaissent pas. Le temps était orageux; ce ne fut que le lendemain au soir que nous pûmes y mouiller.

La principale raison qui nous avait engagés à relâcher dans cette baie, était le déplorable état dans lequel les fièvres et la dysenterie avaient réduit nos malades. On peut juger du déplaisir que nous ressentîmes, en apprenant de Manuel Duomé, capitaine d'un navire portugais qui se trouvait dans la baie, que la guerre civile désolait la Cochinchine, et que tout le pays était affligé d'une telle disette, qu'il ne pourrait nous offrir les vivres frais dont nous avions un si pressant besoin. L'apparence du vieux pêcheur, l'aspect général des lieux, en un mot, tout ce que nous apercevions ne semblait que trop confirmer le triste récit de Duomé. Peu de naturels du pays s'approchaient du vaisseau, tous paraissaient craintifs et défiants; quand nous descendîmes à terre, ils avaient l'air de nous éviter. Aucun ne vint à bord nous offrir des vivres; nous ne pûmes nous procurer qu'avec beaucoup de peine à terre des poules, quelques fruits et des racines.

Toutefois le marché fut mieux garni dès le second jour. Quelques jours après, quand les naturels virent que nous leur donnions de leurs denrées le prix qu'ils en demandoient, ils apportèrent abondamment toutes sortes de provisions de

bouche. Les principaux personnages du lieu commencèrent à se faire voir, firent attention à nos demandes, et se montrèrent polis. Enfin ils nous rendirent visite sur le vaisseau, et invitèrent les officiers à un banquet.

Dès ce moment nos liaisons avec les Cochinois furent constantes et amicales, une confiance mutuelle s'établit entre nous. Il en résulta une découverte peu honorable pour Manuel Duomé. Ce marchand portugais avait par jalousie de commerce éveillé les soupçons des Cochinois, en leur insinuant que très-probablement une escadre anglaise ne venait mouiller chez eux que dans des intentions hostiles. Il se donna beaucoup de peine pour les entretenir dans ces idées, espérant que s'ils nous fermaient leurs marchés, nous ne tarderions pas à partir, et il resterait maître du trafic de cette côte. Pour expliquer les circonstances qui donnèrent à ses calomnies quelque chose de spécieux, il est nécessaire de dire quelques mots sur la situation où ce malheureux pays se trouvait depuis 1775.

La dynastie des Nguyen régnait paisiblement sur la Cochinchine, lorsque dans la trente-cinquième année de Caou-choung, une révolte bouleversa le royaume. Les rebelles s'emparèrent de la personne du roi, de celle de son neveu qui lui avait succédé, et les firent périr avec toutes les

personnes de leur famille dont ils purent s'emparer. A cette époque, un missionnaire français, Pierre-Joseph-Georges Pigneau, évêque d'Adran, était à la Cochinchine. Il avait manifesté un vif attachement pour la famille royale dont il recevait toutes sortes de marques de considération et d'amitié. L'évêque d'Adran, dès que les troubles éclatèrent, avait recueilli chez lui Nguyen-Anh, frère cadet du dernier roi. Ce prince resta un mois caché dans la maison du prélat, ensuite il profita de l'éloignement des rebelles pour sortir de sa retraite, et rassembla quelques soldats. Son parti grossissant de jour en jour, il se vit bientôt maître de toute la Cochinchine méridionale, et fut proclamé roi en 1779. Ce souverain qui n'avait pas oublié le dévouement que lui avait montré l'évêque d'Adran, appela ce prélat à sa cour; il le consultait fréquemment dans les affaires les plus importantes.

En 1782 le chef des rebelles qui avait usurpé le titre d'empereur, pénétra dans les provinces méridionales, et força le roi légitime à prendre de nouveau la fuite. L'évêque d'Adran fut également obligé de quitter la Cochinchine et de se retirer au Camboge. Le roi s'était réfugié à Poulo-vai, petite île du golfe de Siam. Bientôt il y fut joint par douze cents hommes. L'usurpateur découvrit sa retraite et résolut d'envoyer une escadre à sa

poursuite. Nguyen-Anh qui en fut informé, jugea que la prudence lui ordonnait d'aller chercher un asile chez le roi de Siam.

Ce dernier était alors en guerre avec les Barmans qui avaient envahi une partie considérable de ses états. Nguyen-Anh offrit ses services au roi de Siam ; avec sa petite troupe il manœuvra si habilement, qu'il vainquit les ennemis ; ils furent contraints de demander la paix ; le roi de Siam le combla de marques d'estime et de riches présens. Cette bonne intelligence ne dura pas long-temps. Le mérite de Nguyen-Anh avait excité la jalousie des généraux siamois ; ils formèrent un complot contre sa vie ; averti de l'orage qui le menaçait, le prince quitta cette cour, et regagna sa retraite de Poulo-vai où il se fortifia. L'évêque d'Adran y arriva vers la fin de 1784, et trouva le roi dans la situation la plus déplorable, accompagné d'un petit nombre d'amis fidèles. Le roi lui raconta la duplicité des Siamois qui, sous le prétexte de le rétablir dans ses états, n'avaient cherché qu'à se servir de son nom pour piller ses sujets. Dans le désespoir où ses revers l'avaient réduit, ce souverain projetait d'aller à Batavia ou à Goa pour y solliciter un refuge, au défaut des secours que la compagnie des Indes hollandaise et la reine de Portugal lui avaient fait offrir. En 1779 les Anglais avaient proposé à ce prince deux vaisseaux armés

en guerre pour l'aider à se rétablir sur son trône, ou bien un asile au Bengale dans le cas où ce secours ne serait pas suffisant.

L'évêque d'Adran qui vit l'insuffisance et le motif intéressé de toutes ces offres, conçut l'idée de réserver à son pays l'honneur et l'avantage qui devaient résulter d'une pareille entreprise. Il donna au roi l'espoir d'être puissamment secouru par la France, ranima son courage, lui inspira assez de confiance pour le déterminer à suspendre ses premières résolutions, et à lui confier son fils aîné, âgé de six ans, sur la promesse que fit l'évêque de le conduire en France pour réclamer l'appui de ce pays. Au lieu d'instructions écrites qui pouvaient être mal interprétées, le roi remit à l'évêque d'Adran son sceau principal, afin que dans tous les cas la cour de France fût assurée des pouvoirs illimités de ce prélat, et il y joignit une délibération de son conseil qui expliquait ses intentions. L'évêque d'Adran passa aussitôt le golfe de Siam avec son pupille, deux mandarins et trente-six Cochinchinois qui devaient former sa maison et sa garde.

Le 27 février 1785 cette troupe atterrit à Pondichéry. L'évêque avait formé le projet d'élever le jeune prince dans la religion catholique, et il prévoyait d'ailleurs que les bons traitemens qu'on aurait pour lui et les secours qu'on accorderait à

son père , serviraient les intérêts des Français dans le cas où ce dernier remonterait un jour sur le trône. Peu de jours après son arrivée, il écrivit au ministre de la marine pour lui faire part de sa mission. Cette lettre et celles qui lui succédèrent étant restées sans réponse, il prit le parti au mois d'août 1786 de repasser en France, et d'y mener avec lui le jeune prince avec un petit nombre de Cochinchinois. En débarquant à Lorient au commencement de février 1787, il donna de suite avis de son arrivée au maréchal de Castries, ministre de la marine. Celui-ci, à qui l'on avait inspiré des préventions peu favorables sur la mission de l'évêque d'Adran, répondit qu'il eût été à désirer qu'il n'eût pas pris la peine d'amener le prince de la Cochinchine avant d'être informé des intentions du roi, mais que dans l'état des choses il pouvait venir à Paris avec lui; du reste on lui annonça que les ordres avaient été donnés pour tenir à sa disposition les sommes dont le prince pourrait avoir besoin.

Le spectacle extraordinaire qu'offrait l'arrivée en France d'un prince de la Cochinchine, venant y implorer l'appui du roi, aurait vivement frappé le public à tout autre époque, mais déjà les mouvemens qui s'annonçaient dans le corps social attiraient exclusivement toute l'attention. Cependant les politiques éclairés virent promptement les

avantages qui pourraient résulter pour la France d'un établissement à la Cochinchine, surtout depuis que les Anglais avaient pris un empire presque absolu dans l'Inde. Les renseignemens que l'évêque d'Adran fournit aux ministres, les preuves qu'il leur donna de l'opinion favorable que les négocians de Pondichéri et de l'île de France avaient conçue de son projet pour l'avantage du royaume, firent disparaître toutes les préventions. En effet, les Français de l'Inde avaient voulu donner à l'évêque d'Adran les vaisseaux et l'argent nécessaires pour l'exécution de ses desseins : mais ils ne pouvaient offrir que six cents soldats au plus.

Un traité fut signé le 28 novembre 1787 par le comte de Montmorin, au nom de Louis XVI et par l'évêque d'Adran en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus du roi de Cochinchine. Par ce traité, le roi de France s'engageait à envoyer sans délai sur les côtes de la Cochinchine quatre frégates portant un corps de douze cents hommes d'infanterie, deux cents hommes d'artillerie et deux cent cinquante soldats cafres, ainsi que tout l'attirail de guerre, et notamment l'artillerie compétente. Le roi de Cochinchine cédait aux Français Hoi-an ou Touron, port principal de ses états, et Poulo-Condor, île située plus au sud, avec la faculté de faire sur le continent tous les établissemens qu'ils jugeraient utiles pour leur navigation et leur com-

merce. La propriété du port de Touron devait appartenir concurremment au roi de France et à celui de Cochinchine. Les Français devaient jouir en Cochinchine d'une entière liberté de commerce à l'exclusion de toutes les autres nations européennes, dont les bâtimens ne pourraient être admis que sous pavillon français : les deux monarches devaient en outre se secourir mutuellement dans le cas où les possessions de l'un d'eux en Asie seraient attaquées. Ce traité devait être ratifié par les deux souverains, et les ratifications échangées dans l'espace d'un an.

Le jour de la signature, Louis XVI nomma l'évêque d'Adran son ministre plénipotentiaire auprès du roi de Cochinchine, et ce prélat fut chargé de remettre à ce monarque le portrait du roi de France. Il reçut pour lui-même des présens magnifiques, et s'embarqua au mois de décembre 1787 sur une frégate qui portait les instructions du comte de Montmorin pour le comte de Conway, gouverneur général des établissemens français dans l'Inde. Suivant ces instructions, Conway commandait l'expédition projetée, dont il avait la faculté de surseoir ou de hâter l'exécution selon qu'il le jugerait convenable, d'après les renseignemens qu'il se serait procurés et ceux que lui aurait fournis M. de Richery, envoyé en Cochinchine.

L'évêque d'Adran arriva en mars 1788 avec son auguste pupille à Pondichéri ; il apportait à Conway le cordon rouge qu'il avait sollicité pour lui. Il paraîtrait qu'il ne trouva pas chez ce gouverneur l'ardeur qu'il aurait désiré, et qu'il ménagea trop peu son amour-propre. Il en résulta que, craignant de courir les risques d'une entreprise dont le succès lui paraissait douteux, et dont il ne voulait cependant pas laisser le commandement à De Fresne, colonel du régiment de Bourbon, avec lequel il était en querelle ouverte, Conway résolut de la faire échouer, et dans ses rapports au ministère, en exagéra les inconvéniens qu'il ne regardait pas comme suffisamment compensés par les avantages que l'on en pouvait espérer. De son côté l'évêque d'Adran écrivit au ministère pour demander un autre commandant.

Les affaires intérieures qui absorbaient toute l'attention en France, et le mauvais état des finances, ne permirent pas de s'occuper d'intérêts si lointains. Ces mesures dilatoires de Conway furent approuvées, et l'on répondit à l'évêque d'Adran que ce gouverneur n'avait pu ni dû agir autrement qu'il n'avait fait. Au mois de mars 1789, le prélat ayant reçu des nouvelles de la Cochinchine, en communiqua le contenu à Conway : elles portaient que le monarque s'était remis en possession de cinq provinces méridio-

nales Sai-gon , Dong-naï , Mi-tho , Long-ho et Nha-trang ; qu'il était en état de lever une armée d'environ quatre-vingts mille hommes , et qu'il aurait , au mois de mai suivant , cinquante galères , deux vaisseaux et près de cinq cents bateaux de guerre. Le roi de Cochinchine écrivait en même temps au roi de France une lettre de remerciement , et ratifiait tout ce qui avait été fait par l'évêque d'Adran. Celui-ci ne put néanmoins obtenir de Conway une frégate et les bâtimens nécessaires pour transporter trois cents hommes de troupes , cinquante hommes d'artillerie , cinquante Cafres et six pièces de canon.

« Sans cet événement , s'écrie M. Barrow , on ne sait trop quelles conséquences le traité aurait pu avoir pour nos possessions dans l'Inde , et pour le commerce de notre compagnie avec la Chine. »

Les circonstances malheureuses qui avaient arrêté l'expédition ne purent abattre la résolution de l'évêque d'Adran. Il prit le parti de recourir aux habitans et aux négocians de Pondichéri , qui s'étaient déjà fortement prononcés en faveur de ses projets , ils prêtèrent deux petits bâtimens chargés de munitions , de fusils et d'autres armes. On pense que le prélat avait reçu du roi de France un secours d'environ deux millions pour l'expédition. Plusieurs officiers français s'embarquèrent sur

ces vaisseaux , entre autres Dayot qui depuis a formé la marine du roi de la Cochinchine. Cet armement faible si l'on considère le nombre d'hommes qui le composaient , mais redoutable par la valeur et le talent , fut d'une grande utilité au roi de Cochinchine.

Vers la fin d'octobre 1789 , l'évêque d'Adran accepta la proposition de Conway de le faire reconduire à la Cochinchine avec le jeune prince. Tous deux partirent sur la frégate *la Méduse* , commandée par M. de Rosily. Ils arrivèrent auprès du roi à la fin de l'année.

Dans une lettre que ce souverain écrivit en janvier 1790 , à Louis XVI , pour le remercier de l'accueil qu'il avait fait à son fils , il attribue la non exécution du traité conclu par l'évêque d'Adran , non à la mauvaise volonté du roi , mais à l'irrésolution du gouverneur des établissemens français dans l'Inde. « En réunissant le père et l'enfant , ajoute-t-il , vous avez remis dans l'eau un poisson qui en était sorti : l'éloignement quel qu'il puisse être , ne pourra jamais me faire oublier de si grands bienfaits. »

Pendant l'absence de l'évêque d'Adran , ce prince , doué du plus grand courage , éclairé par le malheur , et échappé comme par miracle à la fureur de ses ennemis et aux embûches du roi de Siam , son prétendu allié , profita des divi-